Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260410-DB20260406-DE

PLŒMEUR
PLANVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Vendredi 03 avril 2026

Séance Publique du
Vendredi 10 avril 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES, Claude ORVOINE, Liliane MARTEVILLE, Cédric ORVOËN, Brigitte LE LIBOUX, Marie-Christine LE NORMAND, Annie BRUNET, Christian LAURENT, Pascaline ALNO, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Christian CHEMOUL, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Aurélie DIRINGER-DAGORNE, Carole DE AMORIM, Liziane LASCOMBES, Ludovic ILLIEN, Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, Edouard THOMAS, Aymeric VAZ PIRES, Jack MAIGNAN, Corinne GOADEC, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Lysiane METAYER, Erwan RIBAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christian PERRIEN à Brigitte LE LIBOUX, Isabelle GUSMINI à Armelle GEGOUSSE, Marianne POULAIN à Cédric ORVOËN

Secrétaire de séance : Jean-Guillaume GOURLAIN.

Présents	: 30
Pouvoirs	: 03
Absent	: 00

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260410-DB20260406-DE

n°06

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
Rapporteur : Ronan LOAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire.

Outre son Président, le Conseil d'administration comprend des membres du Conseil municipal élus par le scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il comprend également des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Au nombre des membres nommés, doivent figurer :

- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Un représentant des associations familiales
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- Un représentant de personnes handicapées du département

L'élection des membres du Conseil d'administration se déroule au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à bulletin secret.

Toutefois, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Vu la délibération n° 05 « Composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale » en date du 20 mars 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **COMPOSE** le Conseil d'administration du CCAS de 12 membres :
  6 membres élus et 6 membres nommés

- **DECIDE à l'unanimité** de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection,

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260410-DB20260406-DE

➢ **PROCEDE A L'ELECTION** des membres élus du Conseil d'administration

1 - RECUEIL DES LISTES DE CANDIDATS :

- Brigitte LE LIBOUX
- Pascaline ALNO
- Ludovic JEGO
- Christine BARETTE
- Isabelle GUSMINI
- Corinne GOADEC

2 - RESULTAT DU VOTE

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 31
Pour : 31
Abstention : 2 (Lysiane Métayer, Erwan Ribault)
Contre : 0

3 – DECLARE élue la liste suivante **:**

	Conseil d'administration
1	Brigitte LE LIBOUX
2	Pascaline ALNO
3	Ludovic JEGO
4	Christine BARETTE
5	Isabelle GUSMINI
6	Corinne GOADEC

Ronan LOAS,
Maire

